

Lamontagne, Denise

De: Madeleine Pelchat
Envoyé: 23 novembre 2005 21:37
À: Lamontagne, Denise
Cc:
Objet: de haute importance

Veillez distribuer à tous les membres de la commission parlementaire.

A l'attention de Monsoeir Russell Copeman

Voici ma mémoire:

Mon est Sylvie Pelchat Lavoie, responsable de service de garde en milieu familial depuis 16 ans avec le CPE Pour Vos TOUT P'tits de Longueuil mon adresse: 1262 rue Blanchet, Longueuil, J4M 1V8

Par la présente je demande au ministère de REJECTER le projet de loi 124 pour le bien être de tous les personnes responsables de services et surtout pour le BIEN ETRE des enfants.

Voici les points très chauds que je m oppose:

- ARTICLE 4 Tout enfant a le droit de recevoir, jusqu'à la fin de l'enseignement primaire, des services de garde éducatifs personnalisés de qualité.

(Ca laisse place à faire entrer les enfants plus tôt à l'école ou nous imposer des enfants scolaires durant la période estivale pour combler les places non occupées durant les vacances des autres parents)

-ARTICLE 38 Un bureau coordonnateur de la garde en milieu familial est un TITULAIRE DE PERMIS DE CENTRE DE LA PETITE ENFANCE ou une autre PERSONNE MORALE, une SOCIÉTÉ ou une ASSOCIATION, à l'exception d'une municipalité et d'une commission scolaire, AGRÉE PAR LE MINISTRE pour coordonner, dans un territoire délimité, les services de garde éducatifs offerts par les personnes responsables d'un service de garde en milieu familial qu'il a reconnues et pour surveiller l'application des normes établies par règlement les concernant.

(n'importe qui peut être bureau coordonnateur, cela dit même une association ! Comme Mme Théberge a des favoritise avec AEMFQ de Mme D'Amour alors cela veut dire que cette association pourrait être privilégiée par la ministre comme le texte le dit si bien le dernier mots revient a la ministre)

(Prit avec le bureau coordonnateur tu ne peux pas changer et n avoir aucun recours au TAG)

-Article 40 par. 3 de RÉPARTIR LES PLACES donnant droit à des services de garde subventionnés suivant les besoins de garde des parent; (Suivant les besoins des parents)

-Article 40 par.7 de FAVORISER LA FORMATION et le PERFECTIONNEMENT des personnes responsables d'un service de garde en milieu familial et d'offrir un soutien pédagogique et technique SUR DEMANDE
(si la personne n est pas formé n aura pas les meme avantages qu une personne formée)

(et sur demande après combien de je devrais payé pour avoir un soutien)

-Article 42 L'agrément détermine le NOMBRE DE PLACES donnant droit à des services de garde subventionnés à répartir par le bureau coordonnateur dans le territoire qui lui est attribué.

-Article 43 L'agrément est accordé pour une PÉRIODE DE TROIS ANS. Il est renouvelable.

- Article 44 Avis de tout agrément, de son renouvellement ou de son retrait est publié à la Gazette officielle du Québec

-Article 50 Peut être reconnue à titre de responsable d'un service de garde en milieu familial par un bureau coordonnateur suivant les conditions et modalités déterminées par règlement, la personne physique qui fournit des services de gade contre rémunération dans une résidence privée ou elle recoit, selon le cas:

--1 -- au plus six enfants.....

-Article 53 La reconnaissance d'une personne responsable d'un service de garde en milieu familial EST ACCORDÉE POUR UNE PERIODE DE TROIS ANS. Elle peut être renouvelée, suspendue ou révoquée, dans les cas et suivant les conditions prévus par règlement.

((NOUS NE CONNAISSONS PAS LES RÈGLEMENTS))

(Le bureau coordonnateur doit répartir les places selon son grès.....oufff ca laisse place au chignon de crépon entre les rsg) (((Pour les 3 ans liés avec les bureaux coordonnateur sans pouvoir rien changé et accepté les conditions meme si ca me plait pas))))

-Article 101

.....
.....

vous réferez a l'article
voici mes commentaires; Augmentation pour les parents et le retour de l'aide financière, (Services plus) etc.

Et ne pas oublier la charte des droits de la personnes !!

En conclusions: On se dirige vers de la sous-traitance.
Et on fait un recul dans les services de gardes

Le réseau des services de gardes est un modèle international; et bien sure il a des améliorations a faire SANS ÊTRE OUBLIER DE TOUT TOUT DÉTRUITE.

Je vous prie d'écouté notre demande avec un certain respect des responsables de garde en milieu familial qui on le soucis du bien être des enfants sans tout bousculé la vie de la responsable de garde qui est bien avec son CPE.

Je demande une confirmation de lecture:

QUand ma mémoire sera lu j aimerai avoir une accusé de réception de la date et 1 heure de la lecture

Merci

Sylvie Pelchat Lavoie